



Vendredi 19 Septembre 2008

## PARIS

### Polémique

## « Ne rebranchons pas le wi-fi dans les bibliothèques » Denis Baupin, adjoint au maire de Paris chargé de l'environnement

LES ONDES du wi-fi sont-elles dangereuses pour la santé ? En attendant que les scientifiques se prononcent sur le sujet, la polémique agite la mairie de Paris. Il y a un an, à la suite de malaises répétés et à la demande des syndicats, le wi-fi a été débranché dans quatre bibliothèques municipales. D'après la mairie, des mesures ont relevé des niveaux d'exposition « 80 à 400 fois inférieurs au seuil réglementaire » d'exposition aux champs électromagnétiques. La majorité des syndicats continue néanmoins à s'opposer à la relance du wi-fi et voulait entendre des experts sur le sujet. Devant le refus de la mairie, ils ont boycotté hier matin le comité d'hygiène et de sécurité. Si la ville déplore l'attitude des syndicats, Denis Baupin, adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement propose quant à lui de surseoir au rebranchement en attendant de nouvelles études.

**Les mesures ont démontré que le niveau d'ondes du wi-fi dans les bibliothèques est bien inférieur à la réglementation. Pourquoi ne pas les rebrancher ?**

**Denis Baupin** .La fiabilité des mesures laisse à désirer. Elle ne repose pas sur une réglementation et des protocoles incontestables.

#### Qu'attendez-vous maintenant ?

D'ici à la fin de l'année, nous aurons les résultats d'une étude que nous avons lancée. Actuellement, les règles sont très hétérogènes : la ville de Lyon a décidé de ne pas faire de wi-fi. La BNF aussi y a renoncé. L'appréciation des risques potentiels est très différente. Avant de prendre une décision, étudions de près ce qui se fait ailleurs. En attendant, je préfère qu'on ne rebranche pas le wi-fi dans les bibliothèques.

**Selon l'Agence française de sécurité sanitaire de**

l'environnement et du travail (Afsset) la puissance des ondes wi-fi ne permet pas « de conclure à l'existence d'un risque particulier éventuel ». Ne risquez-vous pas d'effrayer inutilement le public ?

Il ne s'agit pas de surinquiéter le public. Mais il ne faut pas nier que les ondes ont peut-être des incidences sur la santé. Le Parlement européen lui-même a voté un rapport préconisant qu'on applique des dispositifs plus contraignants à l'encontre des champs électromagnétiques. Je plaide pour le principe de précaution. Bien sûr qu'il faut savoir profiter des nouvelles technologies mais en minimisant les risques. Les gens ne sont pas des cobayes !

**Propos recueillis par Marie-Anne Gairaud**